Des facteurs à leur poste !

De la distribution de courrier et de colis au portage à domicile en passant par les clients professionnels, la Poste reste un service public nécessaire. Comment s’organise-t-elle à Trappes ?

MAJ - vendredi 3 avril - 13h30

La Poste est mobilisée pour garantir ses services : « Face à la situation sanitaire inédite, La Poste se mobilise pour assurer la continuité de ses missions de service public notamment la distribution du courrier, des colis et de la presse, tout en préservant la santé de ses clients et des postiers », indique-t-elle sur son site. La relève des boîtes aux lettres de rue est ainsi maintenue. Les clients sont d’ailleurs encouragés à y déposer leur courrier simple et suivi plutôt que de le déposer en bureau de poste.

Les bureaux de poste de la ville

Le bureau de Poste de la rue Pierre Sémard est fermé jusqu'à nouvel ordre.

Le bureau de Poste des Merisiers est ouvert du lundi au vendredi du 9h à 12h et de 15h à 17h. **Pour la semaine du lundi 6 au vendredi 10 avril inclus, le service postal sera fermé et il ne sera pas possible d'acheter de timbres ni de récupérer colis et recommandés. Uniquement la Banque postale sera en service.**

Attention est possible que les horaires changent selon les conditions actuelles.

Les colis et les lettres recommandées

Il faut regarder votre avis de passage. Soit vous pouvez le retirer sur le site Politzer soit à la Poste des Merisiers sauf du lundi 6 au vendredi 10 avril inclus.

Des solutions réalisables de chez vous

Pour faciliter le travail des postiers et la sécurité des employés comme des clients, la Poste a mis en ligne une foire aux questions. Lettre recommandée à faire en ligne, commande de prêts à poster livrés à domicile, envoyer un colissimo depuis votre boîte aux lettres personnelle… Différentes solutions y sont ainsi détaillées pour vous faciliter les démarches.

Attestation obligatoire !

Si vous devez vous rendre en bureau de poste, n’oubliez pas de remplir votre attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « déplacement pour effectuer des achats de 1ère nécessité », ou spécifiez ce motif sur un document manuscrit.

Mise à jour
03/04/2020
Liens utiles
Toutes les informations sur la Poste
PDF

- Facebook share
- Twitter